

[haute.autorite@parti-socialiste.fr](mailto:haute.autorite@parti-socialiste.fr)[@hauteautorite](https://twitter.com/hauteautorite)

## RECOMMANDATION n° 2 DE LA HAUTE AUTORITÉ DES PRIMAIRES CITOYENNES

Paris, le 26 novembre 2016

Considérant que par un courrier en date du 23 octobre 2016, Monsieur Louis Mohamed SEYE, qui se présente comme membre du Conseil National du Parti socialiste et candidat potentiel aux primaires citoyennes, demande que la Haute autorité des primaires citoyennes intervienne auprès du Premier secrétaire du Parti socialiste pour que lui soient communiquées les listes nominatives, les adresses et les courriels des membres du Conseil national du Parti socialiste ;

Considérant que, par courriel du 2 novembre 2016, la Haute autorité des primaires citoyennes a interrogé les responsables du Comité national d'organisation des primaires (CNOP) pour connaître la suite qu'ils entendaient donner à cette demande, sachant qu'elle leur avait été également adressée ;

Considérant que, lors de sa réunion du 14 novembre 2016, la Haute autorité des primaires citoyennes a constaté qu'elle n'avait reçu aucune réponse ;

Considérant qu'il revient à « *la Haute Autorité des Primaires citoyennes d'enregistrer et de vérifier les candidatures, et plus largement de s'assurer du respect par les candidat-es des règles des Primaires citoyennes. Elle veillera au respect du débat contradictoire, à l'égalité de traitement entre les candidats, à l'impartialité des organisateurs et au respect nécessaire entre les candidats* » ;

Considérant que par sa résolution en date du 2 octobre 2016, le Parti socialiste a fixé les conditions de candidature de ses membres; que « *chaque candidat-e socialiste devra réunir les parrainages nécessaires (soit 5 % des membres titulaires du Conseil national ; soit 5 % des*

*parlementaires socialistes ; soit 5 % des conseillers régionaux et départementaux socialistes représentant au moins 4 régions et 10 départements ; soit 5 % des maires socialistes des communes de plus de 10.000 habitants représentant au moins 4 régions et 10 départements).... » ;*

Considérant qu'il résulte de ce qui précède, que pour assurer l'égalité de traitement entre les candidats qui cherchent à réunir les parrainages nécessaires à leur candidature aux Primaires citoyennes, Monsieur Louis Mohamed SEYE doit pouvoir accéder aux noms, adresses et courriels des membres du Conseil national du Parti socialiste avec lesquels il siège ; que, par suite, il appartient aux instances compétentes du Parti socialiste de définir au plus vite les modalités selon lesquelles un membre du Conseil national du Parti socialiste peut avoir accès aux coordonnées des autres membres du même Conseil national, dans le respect des règles qui s'appliquent à la communication des données nominatives contenues dans des fichiers ;

*Recommandation délibérée dans sa séance du 14 novembre 2016.*



Thomas Clay  
Président de la HAPC